



Personne vulnérable,

Ne restez pas isolée,

SIGNALEZ-VOUS !

Chère Agonnaise-Coutainvillaise, Cher Agonnais-Coutainvillais,

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- **les personnes âgées de plus de 65 ans, vivant à domicile ;**
- **les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;**
- **les adultes handicapés reconnus et résidant à leur domicile.**

L'inscription sur le registre peut être effectuée sur la base du volontariat par le bénéficiaire mais également par un tiers (famille, ami, voisin, médecin traitant, aide à domicile, ...).

Mr Le Maire

C. DUTERTRE

Bulletin à renvoyer à l'adresse :

Mairie d'Agon-Coutainville
Mme Claire LHOMME - Affaires Sociales
2 Avenue Louis Périer - 50230 Agon-Coutainville
Tel : 02.33.47.28.06

Personne bénéficiaire : Mme / Mr (rayer la mention inutile)

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : __/__/____

Adresse postale : _____

Tél : __/__/__/__/__ Mail : _____

Qualité (merci de cocher la case correspondante) :

- Personne âgée de plus de 65 ans, vivant à domicile ;
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail ;
- Personne adulte handicapé et résidant à leur domicile.

Coordonnées de l'organisme / de la personne intervenant régulièrement le cas échéant (nom, adresse, téléphone) :

Personne à prévenir (facultatif)

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Tél : __/__/__/__/__ Lien avec le bénéficiaire : _____

Fait à :

Le: __/__/____

Signature de la personne bénéficiaire / ou de la tierce personne effectuant la demande :

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et informatisées par la Mairie de Agon-Coutainville afin de tenir le registre des personnes vulnérables dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence conformément à l'article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles. La base légale de ce traitement est le respect des obligations légales, prévues dans le code de l'action sociale et des familles, sur le plan d'alerte et d'urgence. Exceptionnellement, notamment en cas d'épidémie, les données collectées peuvent servir pour l'exécution de motifs importants d'intérêt public notamment pour accompagner les personnes fragiles. Seules les personnes nommément désignées par le Maire sont habilitées pour accéder aux informations inscrites dans le registre nominatif et sont soumises au secret professionnel. Le département, la sous-préfecture et tout autre service chargé de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile peuvent avoir communication des informations contenues dans le registre nominatif. Vous serez radié du registre en cas de demande, de changement de commune de résidence ou de décès. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toutes questions sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.